

25 ou 30 ans, leur ont permis de gagner honnêtement leur vie en travaillant; ces personnes trouvent difficilement de quoi occuper leurs bras, de quoi assurer pour elles et les leurs un salaire raisonnable leur permettant de vivre.

On fait des enquêtes un peu partout dans le monde pour connaître les répercussions de l'automatisation. A mon avis, on pourrait aussi étudier le problème de la gérontologie.

On se réjouit dans le milieu socialiste, ou dans celui du Nouveau parti démocratique, du grand pas accompli vers la sécurité sociale grâce au bill C-136; je me demande si l'on n'est pas en train d'admettre l'utopie du plein emploi par l'adoption de ce bill C-136.

On se réjouit dans ce milieu, et on dit même qu'on devrait accorder ce privilège dès l'âge de 65 ans. C'est probablement parce qu'on veut inscrire dans le compte rendu officiel qu'on a été les promoteurs de la sécurité sociale au Canada!

A ce sujet, je tiens à dire que, tenant compte de la gérontologie et du facteur progrès, un très grand nombre des nôtres, parmi les classes laborieuses, ne peuvent aujourd'hui trouver un emploi adéquat à des conditions normales dans notre Canada.

Les chiffres sont là pour le prouver. De 1955 à 1965, soit dans le cours des dix dernières années, nous n'avons jamais compté moins de 400,000 chômeurs au Canada. Au fait, nous avons déjà eu plus de 700,000 chômeurs, parmi lesquels on comptait des pères de famille âgés de 35, 40 et 45 ans qui ne pouvaient trouver un emploi.

Si on avait adopté une loi permettant à un homme, qui a consacré 40 ans de sa vie à bâtir le pays, de se retirer dans la dignité dès l'âge de 60 ans, nous aurions pu permettre aux pères de famille âgés de 35 à 40 ans de gagner honnêtement et légitimement leur vie dans un emploi quelconque pendant que les hommes de 60 ou 65 ans auraient pu se retirer du marché du travail!

Pendant cette période de 1955 à 1965, un grand nombre de jeunes, âgés de 16, 17 ou 18 ans, ne se sont pas présentés sur le marché du travail, parce que nous les avons encouragés à s'instruire, à parfaire leur éducation et ce à tel point qu'aujourd'hui il est étonnant de rencontrer un jeune homme de 18 ou 20 ans qui ne fréquente pas l'école.

Toute cette transformation s'est produite dans le cours des dix dernières années.

Cette main-d'œuvre, qu'aurait représentée ces jeunes de 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 ans, n'est pas venue congestionner le marché du travail, parce qu'ils ont continué leurs études, et malgré tout cela nous comptons régulièrement au Canada de 400,000 à 700,000 chômeurs.

N'est-ce pas là une preuve suffisante à l'effet que, même si on se réjouit d'avoir été les promoteurs de la sécurité sociale, comme le disait tout à l'heure le député de Winnipeg-Nord-Centre, nous avons raison, et que nous avons encore raison, à l'occasion de l'étude de cette modification du bill C-136, de réclamer ce que nous réclamons depuis au moins 10 ans, et même 20 ans, dans la province de Québec, une pension, avec enquête si on le juge absolument nécessaire, à l'âge de 60 ans; une pension, dès l'âge de 60 ans, pour permettre à ceux qui, justement, ne peuvent trouver un emploi ou qui, pour cause de santé, ne peuvent pas s'assurer un revenu suffisant pour vivre convenablement dans un pays riche comme le Canada; et, à 65 ans, sans enquête.

C'est ce que nous réclamons depuis 20 ans. Et, il y a à peine un an et quelques mois, alors que les prestations de la sécurité sociale étaient portées de \$65 à \$75, nos amis du NPD étaient satisfaits, ils se disaient heureux de cette mesure.

Aujourd'hui on voudrait être les seuls à promouvoir une véritable sécurité sociale.

**M. Prittie:** C'est vrai.

**M. Perron:** Monsieur le président, une véritable sécurité sociale implique justement ce principe de justice sociale. Soyons justes à l'égard des personnes qui ont consacré 30 ans de leur vie à bâtir le Canada dans lequel nous vivons, et dont les immenses richesses de toutes sortes ne se trouvent pas dans les maisons des consommateurs canadiens. Au fait, ceux-ci pourraient certainement jouir d'un peu de confort et vivre dans la dignité et de façon convenable. Mais, voici qu'on présente le bill C-136 qui enlèvera d'avance à certains gagne-petit ce qui leur permettra peut-être de réaliser quelques économies et à d'autres de vivre assez convenablement si l'on tient compte, au point de vue humanitaire, du coût de la vie au Canada.

Lorsqu'on examine les chiffres relativement aux cotisations à percevoir ou aux prestations à verser, dans 30, 40 ou 50 ans d'ici, je comprends que des bills, comme le bill C-136, soient compliqués!

Je termine mes remarques en citant certains extraits, qui ne sont pas d'aujourd'hui, au charmant ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, même si elle a prétendu que nous ne connaissons rien au bill C-136, ou à la sécurité sociale.

Toutefois, avant de ce faire, monsieur le président, je tiens à dire que les vérités d'hier seront encore les vérités de demain, parce que la vérité est une chose éternelle.